

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260813-d-2026-38-AU
Date de télétransmission : 24/08/2026
Date de réception préfecture : 24/08/2026

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : SOCIETE TECHNIVAP – MISE EN PROPRIÉTÉ DES RESEAUX D'EXTRACTION DE BUEES GRASSES DE CUISINES - CONTRAT DCO/95/260330

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2026-30 du 21 mars 2026, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la décision n° 2026/03 du 2 février 2026 autorisait la signature d'un contrat regroupant plusieurs prestations,
Considérant qu'il est apparu que ces prestations relèvent en réalité de trois contrats distincts,
Considérant qu'il convient, en conséquence, d'abroger la décision n° 2026/03 et de prendre une décision distincte pour chacun des trois contrats,
Considérant la décision n° 2026-36 du 13 août 2026 abrogeant ladite décision,
Considérant la nécessité de conclure un nouveau contrat ayant pour objet la mise en propriété des circuits d'extraction de buées grasses de l'école Aristide Briand (extraction cuisson centrale RDC et toit en pente),
Considérant la proposition de la société TECHNIVAP, 7 avenue Louis Blériot, 95740 Frépillon ;

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société TECHNIVAP un contrat d'une durée d'un an, renouvelable deux fois, pour la mise en propriété des circuits d'extraction de buées grasses de l'école Aristide Briand (extraction cuisson centrale RDC et toit en pente),

Article 2 : Le montant annuel du contrat est fixé à 1 213,92 € HT, soit 1 517,40 € TTC,

Article 3 : Le contrat est conclu pour une période allant du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2029,

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 13 août 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT